



Délibération n° 20 / 2019 ✓

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 2 AVR. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, , Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK) Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Joseph MARCO), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des résultats 2018 sur l'exercice

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent. Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est proposé, suite à l'approbation du compte administratif 2018, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 sur le budget principal 2019 au regard des résultats suivant :

Pour l'année 2018 :

- la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 1 201 234 €.
- la section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de 80 979.70 €.
- le solde des restes à réaliser en investissement est déficitaire pour un montant de 187 882.00 €.
- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 268 861.70 €.

Il est rappelé que conformément au code général des collectivités territoriales, l'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui correspond au cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Il convient donc d'affecter le résultat global de clôture de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 20/2019

Objet : Finances – Affectation des résultats 2018 sur l'exercice

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter : 1 201 234.00 €

Part du résultat affecté à la section d'investissement (compte 1068): 851 234.00 €

Part du résultat reporté en section de fonctionnement (compte 002) : 350 000.00 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 12 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE l'affectation du résultat présentée.

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire au moment du vote.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 12 mars 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 7 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU, M. Jean-Marie POURTIER).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE.


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN